

Délibération n° 2019-108

**OBJET : VOTE DE LA REDEVANCE SUR L'EAU POTABLE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	51
Présents et représentés	:	70
Votants	:	48

Le mercredi 17 avril 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 11 avril 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-108

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

Mme. Patricia LECLERCQ donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES

M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

M. Claude PONS donne pouvoir à M. Stéphane BAZILE

Délibération n° 2019-108

Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES

M. David ROS donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Mme. Michèle VIALA donne pouvoir à M. Michel ROUYER

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON

M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART

M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

**DELEGUES ABSENTS**

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**Secrétaire de séance : M. Vincent DELAHAYE**

**Objet : VOTE DE LA REDEVANCE SUR L'EAU POTABLE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Communautaire,  
Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU la loi n°2015-791 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 ;

VU la loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-11, L.2224-12-3, L.2224-1 et suivants, L.2224-12-3, L.2224-12-1 et L.2224-12-4 ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1321-2, R.1321-6 à 8 et R.1321-42 ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'arrêté interministériel du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT l'état de vétusté de certains réseaux du territoire, des branchements et des accessoires de réseau ;

CONSIDERANT les pertes en eau importantes observées sur le territoire et la nécessité d'améliorer le rendement de réseau (2 millions de m<sup>3</sup> perdus sur 12 millions mis en distribution en 2017) ;

CONSIDERANT la nécessité de lancer des travaux de renouvellement patrimoniaux pour limiter les fuites et préserver la ressource en eau ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer de financements appropriés pour les travaux précités ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 21 mars 2019 et du 4 avril 2019 ;

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire du 27 mars 2019 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. DECIDE d'instaurer une redevance eau potable unifiée d'un montant de 0,1561€/m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour l'ensemble des communes de la Communauté Paris Saclay, à l'exception des communes

Délibération n° 2019-108

- du SEDIF dont les usagers sont déjà soumis à une redevance eau potable (Massy, Palaiseau, Igny, Verrières-le-Buisson et Wissous) ;
2. DIT que ce taux sera reconduit annuellement par tacite reconduction en l'absence de nouvelle délibération venant à le modifier ;
  3. DIT que ce tarif sera appliqué dès la prochaine facturation semestrielle.

Fait et délibéré le mercredi 17 avril 2019

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (30 VOIX)

30 POUR : M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Patricia VINCENT, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, Madame Catherine GAILLARD, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

11 CONTRE : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. Paul RAYMOND, M. David ROS

7 ABST. : Mme. Brigitte PUECH, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER, M. Stéphane BAZILE

Délibération n° 2019-108

Pas pris part au vote : M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, M. Richard TRINQUIER

ID Télétransmission : 091-200056232-20190417 - Rmc 126281-DE-1-1  
Date AR Préfecture : 23/04/2019

- Affichée / Publiée le 23/04/2019
- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).